

BRETAGNE

Axe 1 : Construire et réussir son évolution professionnelle

Dispositif 4C - parcours de formation - module 1 : degrés 1-2 du cadre de référence ANLCI

Contexte

Face aux nombreuses mutations que connaissent les établissements de la Fonction Publique Hospitalière et afin de faciliter l'accès à la qualification et la professionnalisation des agents de la Fonction Publique Hospitalière, l'ANFH proposera, dès janvier 2021, un nouveau dispositif d'accompagnement et de formation aux compétences clés : le dispositif « 4C » pour « des Clés pour : des Connaissances, des Compétences et une Carrière » avec pour objectif que tous les agents des établissements adhérents puissent bénéficier d'un dispositif compétences clés d'ici 2023.

Cet objectif s'inscrit également en cohérence avec les évolutions mises en place ces dernières années par l'ANFH pour renforcer les dispositifs proposés sur fonds mutualisés en faveur de la qualification et de la certification, en particulier pour les publics de différents niveaux et les plus éloignés de la formation.

La première phase de positionnement aura permis de créer un parcours de formation adapté aux besoins de l'agent et de son établissement.

Objectifs

Ce module s'adresse aux personnes dont le niveau de maîtrise des compétences de base relève des degrés 1 et 2 définis. Ces degrés sont indicateurs d'une situation d'illettrisme. Il vise prioritairement l'acquisition des compétences des domaines : 1 – Communiquer en français 2- Utiliser les règles de base du calcul et du raisonnement mathématique 3 – Utiliser les fonctions de bases d'un ordinateur Les domaines de compétences 4, 5, 6 et 7 seront utilisés comme thématiques illustrant la mise en oeuvre des 3 premiers domaines de compétences. La fragilité des compétences de base de ces degrés induit généralement une faible autonomie, une difficulté d'abstraction, des freins à s'engager dans l'apprentissage. Pour être rassuré et pouvoir donner le meilleur de lui-même dans la formation, l'apprenant doit se sentir proche de sa formation.

Renseignements complémentaires

Les inscriptions individuelles ou groupe sont financées par l'ANFH, sur demande des établissements.

La formation se réalise dans les locaux du prestataire, situés dans 15 sites à travers les 4 départements Bretons.

Vous pouvez effectuer vos demandes d'inscriptions sur notre outil d'inscription en ligne, en demandant une session. Veuillez préciser un mois de démarrage.

Pour toute demande de précision, merci de contacter le Pole formation 02 99 35 28 62 ou 02 99 35 28 64
bretagne.formation@anhf.fr

Exercice
2021

Code de formation
18210R

Nature
AFR

Organisé par
CLPS